

## USINES DES DUNES DE CHÉRAGAS

Société, 18 novembre 1911.

Notice sur la brique silico-calcaire.  
(*Journal général de l'Algérie*, 14 mars 1912)

M. LE PRÉSIDENT fait distribuer plusieurs exemplaires de la notice sur la brique silico-calcaire. L'auteur de cette notice expose ce qu'est la brique silico-calcaire, son élément de liaison, sa résistance, son coefficient de sécurité, etc.

Une usine pour la fabrication de cette pierre vient d'être créée aux dunes de Guyotville par MM. Dollfus <sup>1</sup> et Merlo <sup>2</sup>.

---

INDUSTRIE NOUVELLE  
(*Le Tell*, 4 mai 1912)  
(*Le Sémaphore algérien*, 6 mai 1912)

Il est intéressant de signaler la création d'une nouvelle usine très importante pour la fabrication des briques silico-calcaires blanches.

Cette usine, très vaste, construite en béton armé suivant les derniers progrès réalisés, est située au bord de la ligne du C. F. R. A. à l'arrêt dit « Les Dunes » entre les gares de Guyotville et la Trappe, soit à environ 20 kilomètres d'Alger.

La matière première de toute première qualité (le sable) est sur place et s'étend sur une grande surface des trois côtés de l'usine.

La description des appareils serait trop longue à faire : je signalerai que les générateurs, fours, machines à compression, etc., sont du dernier modèle et très puissants.

Les briques silico calcaires produites sont très résistantes ; elles résistent à une pression de 200 kilos au cm <sup>2</sup>, soit 1/3 environ en plus que les briques ordinaires du pays. Étant très régulières comme calibrage, on a une économie très appréciable dans la construction ; ainsi il en faut seulement 550 au mètre cube : la comparaison est facile à faire.

Autres qualités, elles résistent à l'air salin et ne se désagrègent pas à la longue comme d'autres matériaux.

La production journalière est d'environ 30.000 briques ; elle est absorbée actuellement par la ville d'Alger et ses environs.

Devant ces résultats, la Société, dirigée par MM. Dollfus et Merlo, fondateurs, va donner une extension mécanique très grande à l'usine pour fabriquer la tuile, les carreaux et les tuyaux silico-calcaires.

---

<sup>1</sup> Jules Dollfus (1842-1919) : ingénieur, entrepreneur de travaux publics, associé à Jean Merlo sur la construction de la ligne Tlemcen-frontière du Maroc. Administrateur délégué, puis président de la Compagnie des ports de Tunis, Sousse et Sfax. Voir [encadré](#).

<sup>2</sup> [Jean Merlo](#) (1844-1912) : entrepreneur à Alger, associé à Jules Dollfus sur le Tlemcen-Marnia.

Tous les produits seront également colorés ; on pourra avoir des briques ou autres matériaux de toutes nuances ; c'est donc pour l'Algérie une nouvelle industrie qui mérite d'être signalée.

---

Étude de M<sup>e</sup> G. PERTUS, notaire à Alger, rue de la Liberté, n° 2.  
Société dite : « Usine des Dunes de Chéragas ».  
(Augmentation du capital)  
(*La Dépêche algérienne*, 5 juillet 1913)

I

Aux termes d'une délibération, en date du 12 juin 1913, dont une copie est demeurée annexée à la minute d'un acte de déclaration de souscription et de versement reçu par M<sup>e</sup> Pertus, notaire à Alger, le 18 juin 1913,

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société anonyme dite « Usine des Dunes de Chéragas », dont le siège est à Alger, rue Chanzy, n° 2, a décidé que le capital de cette société, qui était alors de cinq cent mille francs, serait porté à un million de francs par l'émission de cinq mille actions nouvelles de cent francs chacune à libérer entièrement en espèces : moitié au moment de la souscription et le surplus aux époques qui seraient fixées par le conseil d'administration qui a été autorisé à recueillir la souscription des nouvelles actions, à recevoir les versements sur ces actions, et à remplir toutes les formalités nécessaires pour régulariser cette augmentation de capital.

II

Suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Pertus, notaire à Alger, le 18 juin 1913, les membres composant le conseil d'administration de la société anonyme dite « Usine des Dunes de Chéragas », ont déclaré : Que les cinq mille actions nouvelles de cent francs chacune de la dite Société avaient été souscrites par deux personnes, et qu'il avait été versé en espèces, par chaque souscripteur, la moitié du capital des actions par lui souscrites, soit la somme de deux cent cinquante mille francs qui avait été déposée au nom de la Société au Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, dont le siège social est à Alger ; auquel acte est demeurée annexée une liste certifiée contenant les noms, prénoms, qualités et domiciles des souscripteurs, le nombre d'actions souscrites, et le montant des versements effectués par chacun d'eux.

.....  
Etc.

---

USINES DES DUNES DE CHÉRAGAS  
S.A. frse au capital de 1 MF  
Siège social : Alger, 2, r. Chanzy  
Registre de commerce : Alger, n° 8415  
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,  
*Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord*, 1922-1923, p. 444)  
*Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord*, 1926-1927, p. 439)

Conseil d'administration  
composé de 3 à 5 membres, nommés p. 6 ans, propr. de 20 actions.

DANDRADE (Joseph)<sup>3</sup>, 39, r. d'Isly, Alger ;  
MERLO (Antoine)<sup>4</sup>, 26, bd Gambetta, Saint-Eugène (Alger) ;  
MERLO (V<sup>ve</sup> Jean)<sup>5</sup>, 29, bd Gambetta, Saint-Eugène (Alger) ;  
MALLET (P.), 17, r. Hoche, Alger.

Commissaire aux comptes  
LIÈVRE (Henri), 23, av. Pasteur, Alger.

Objet. — La fabrication de briques, tuyaux, carrelages, etc., et en général tous matériaux de construc. ; l'entrep. de tous T.P. ou particuliers comportant l'emploi ou l'utilisation des produits fabriqués ; ttes ops commerciales, industrielles et financières s'y rattachant (notamment l'extraction et la vente de sables et graviers)

Capital social. — 1 MF en 10.000 act. de 100 fr. Le cap. primitif de 0,5 MF a été porté à 1 MF suivant délibérations des A.G.E. en date des 12 et 19 juin 1913.

Parts bénéficiaires. — 2.000.

Répartition des bénéf. — 5 % à la rés. légale ; 5 % d'intérêt aux act. Sur le surplus : 10 % aux adm. Le solde : 60 % aux act. ; 40 % aux parts.

AVIS DE DÉCÈS  
(*L'Écho d'Alger*, 6 janvier 1932)

Le président, le conseil d'administration, le directeur et le personnel de la Société anonyme de l'usine des Dunes de Chéragas, vous font part du décès de  
madame veuve Jean MERLO,

membre du conseil d'administration de leur société et vous prient de bien vouloir assister à ses obsèques, qui auront lieu aujourd'hui, à 10 heures du matin, 29, boulevard Gambetta, à Saint-Eugène.

AVIS DE DÉCÈS  
(*L'Écho d'Alger*, 22 janvier 1934)

Madame Joseph Dandrade ;  
Madame et monsieur Henri Opitz, avocat à la cour d'appel ;  
Madame et monsieur Maurice de Chelle, administrateur principal attaché au gouvernement général, chevalier de la Légion d'honneur ;  
Mademoiselle Mina de Chelle ;  
Madame veuve Adolphe Kocher ;  
Madame et Monsieur Paul Lenoir et leurs enfants ;  
Le docteur Jacques Kocher, Madame et leurs enfants ;  
Les familles Weizaeker, Roche, Gatty, Hartmann et Greiner,  
Ont la douleur de vous faire part du décès de

---

<sup>3</sup> Joseph Antoine Marie Dandrade (Oran, 11 nov. 1839-Alger, 20 janvier 1934) : fils de Louis François de Sales Marie d'Andrade, natif de Marseille, 42 ans, négociant à Oran, et de Hanna benh Fredja Teboul, 25 ans, israélite, célibataire. Carrière dans la préfecturale. Chevalier de la Légion d'honneur du 14 août 1900 (ministère du commerce) : chef de bureau au gouvernement général de l'Algérie. Délégué adjoint de l'Algérie à l'Exposition universelle de Paris.

<sup>4</sup> Antoine Joseph Merlo (Mercenasco, 4 août 1875) : fils de Jean Merlo. Naturalisé par décret du 8 mai 1897. Marié à Virginie Axiach.

<sup>5</sup> V<sup>ve</sup> Jean Merlo, née Marie Magdelaine Vesco (Mercenasco, 25 sept. 1850-Saint-Eugène, jan. 1932).

monsieur Joseph DANDRADE,  
chef de bureau honoraire du gouvernement général de l'Algérie,  
chevalier de la Légion d'honneur,  
leur époux, beau-père, grand-père, beau-frère, oncle et allié, survenu à Alger, le 20  
janvier 1934, dans sa 95<sup>e</sup> année.  
Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité, suivant la volonté du défunt.  
La famille ne reçoit pas.

---

*Annuaire industriel, 1938 :*  
USINES des DUNES de CHÉRAGAS, 2, r. Chanzy, Alger (Algérie). T. 12-46. Soc. an. au  
cap. 30.000 fr. — Cons. d'adm. : Prés. : M. J. Dandrade ; Adm. dél. : M. P. Mallet ;  
Adm. : M<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> J. Merlo [*† 1932*] ; M. A. Merlot [*Antoine Merlo*].  
Produits silico-calcaires, briques (13-39395).

---

Publicité  
(*Journal général*, 14 juillet 1947)

**USINE DES  
DUNES DE CHÉRAGAS**

---

**Tous les bétons vibrés  
Carreaux en ciment  
Tuyaux et canaux d'irrigation**

---

Siège Social :  
**6, Boulevard Laferrière, ALGER** Tél. : **382.10**

Tous les bétons vibrés  
Carreaux de ciment  
Tuyaux et canalisations d'irrigation

---

CHERAGAS  
Mécontentement parmi le personnel de l'usine des Dunes  
(*Alger républicain*, 24 mars 1953)

Nous avons reçu une lettre dénonçant la situation qui est faite aux ouvriers de l'usine des Dunes de Chéragas, entre Staouéli et Guyotville.

Notre correspondant indique que des ouvriers ayant plusieurs années de travail dans cet établissement, sont licenciés. Ils se trouvent actuellement sans travail et sans logement. D'autre part, il nous signale qu'un nouveau chef est arrivé à cette usine et se comporte très durement envers ses employés. Ces derniers sont mécontents.

